

Comment une demande de financement et un financement par emprunt peuvent appuyer votre entreprise

Les banques peuvent offrir des services financiers avantageux aux entreprises pour les aider à croître et à prospérer. Les plus accessibles de ces services sont le financement par emprunt et les cartes de crédit pour entreprise. Lorsqu'une entreprise requiert une importante injection de capitaux ou une solution rapide et pratique en vue de combler des besoins financiers à court terme, un prêt ou une carte de crédit pour entreprise peut être utile.

La façon dont le crédit est utilisé dépend de l'étape à laquelle se situe votre entreprise dans son cycle de vie.

1 Démarrage

Bien souvent, les nouvelles entreprises n'ont pas d'antécédents de crédit; il leur est donc plus difficile d'être admissibles à un prêt. Le crédit est une excellente ressource qui peut être utilisée aux fins de financement supplémentaire.

2 Croissance

Le crédit constitue une partie importante de l'étape de croissance. Des occasions et des obstacles se présentent souvent de façon spontanée et exigent un financement à court terme. À mesure que l'entreprise croît, les banques peuvent voir plus clairement ses forces et il peut alors devenir plus aisé d'accéder à des prêts à court terme et à des marges de crédit pour entreprise.

3 Maturité

Les entreprises établies sont plus susceptibles d'être admissibles à des prêts à long terme, à des marges de crédit, à des prêts hypothécaires et à d'autres services financiers. À cette étape, le crédit continue de jouer un rôle important à mesure que le nombre d'employés augmente et que les responsabilités financières s'accroissent.

4 Sortie

Pendant la période de transition, les entreprises ont souvent recours à des prêts à terme, à des marges de crédit et à des cartes de crédit pour entreprise afin de satisfaire aux exigences en matière de capitaux aux fins de la vente ou du transfert.

La plupart des institutions financières émettent une carte de crédit pour entreprise en se fondant sur un processus habituel de vérification et de demande de crédit. Afin d'accéder à un montant important de financement par emprunt, vous devez généralement fournir une demande de financement écrite à votre professionnel des services bancaires aux fins d'obtention d'un prêt ou de crédit. Une demande de financement contient des renseignements détaillés sur la manière dont vous allez vous y prendre pour réaliser votre plan d'affaires, notamment :

- la somme d'argent dont vous avez besoin;
- la façon dont cet argent sera utilisé;
- le rendement prévu;
- la garantie offerte.

La préparation d'une demande de financement peut également être avantageuse pour l'exploitation de votre entreprise. En tant qu'outil de gestion fondamental, votre demande offre des avantages supplémentaires :

- elle vous oblige à mettre les faits par écrit d'une manière claire et objective;
- elle vous aide à déterminer et à définir clairement vos produits, vos marchés et vos fournisseurs;
- elle vous sert de ligne directrice pour évaluer vos résultats;
- elle laisse une impression durable de vous et de votre société et permet aux autres d'évaluer vos chances de réussite.

Votre demande de financement devrait reposer sur votre plan d'affaires. Elle doit être rédigée clairement et de manière concise. Tout en insistant sur vos forces et sur les aspects positifs, il est important de mentionner les risques et les aspects négatifs. Ainsi, vous démontrerez que vous comprenez les risques inhérents à votre entreprise et que vous savez comment composer avec ceux-ci.

Consultez votre professionnel en services financiers de BMO afin d'en savoir plus sur la façon de maximiser le potentiel de votre entreprise lorsque vous avez besoin d'accéder à du crédit ou à du financement par emprunt pour développer et faire croître vos activités.



Ici, pour vous.^{MC}

Cette publication de BMO Gestion de patrimoine est présentée à titre informatif seulement; elle n'est pas conçue et ne doit pas être considérée comme une source de conseils professionnels. Son contenu provient de sources considérées comme fiables au moment de sa publication, mais BMO Gestion de patrimoine ne peut en garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité. Pour obtenir des conseils professionnels concernant votre situation personnelle ou financière, adressez-vous à votre représentant BMO. Les commentaires émis dans cette publication n'ont pas pour but de constituer une analyse définitive des conditions d'application de l'impôt ni des lois sur les fiducies et les successions. Ce sont des commentaires de nature générale, et nous recommandons au lecteur d'obtenir des conseils professionnels sur la situation fiscale qui lui est propre.

BMO Gestion de patrimoine est le nom sous lequel la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées offrent des produits et des services de gestion de patrimoine. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion de patrimoine.

BMO Banque privée fait partie de BMO Gestion de patrimoine. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements sont offerts par BMO Gestion privée de placements inc., une filiale indirecte de la Banque de Montréal. Les services de planification et de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO, filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

BMO Nesbitt Burns Inc. offre une gamme complète de services de placement, et est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Si vous êtes déjà un client de BMO Nesbitt Burns Inc., veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir plus de précisions. Tous les conseils et produits d'assurance sont offerts par des agents d'assurance vie autorisés et, au Québec, par des conseillers en sécurité financière par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Services financiers Inc.

^{MD} « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Tous droits réservés. La reproduction du document, sous quelque forme que ce soit, ou son utilisation à titre de référence dans toute autre publication, est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Gestion de patrimoine.